## Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

12e séance
tenue le
lundi 22 octobre 1990
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 12e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ei douvent portet la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Distr. GENERALE A/C.1/45/PV.12 2 novembre 1990

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

FRANCAIS

1 1 90-63077 3968v (F)

## La séance est ouverte à 15 25.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR 45 A 66 ET 155 (<u>suite</u>)
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES OUESTIONS RF'ATIVES AU DESARMEMENT

M. AL-BATTASHI (Oman) (interpration de l'arabe): Monsieur le Président, il m'est très agréable de vous exprimer, au nom de mon pays, toutes nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette Première Commission. Je vous souhaite un plein succès dans ce poste que vous méritez d'occuper. On ne pouvait espérer un meilleur président pour succéder à votre prédécesseur.

Je tiens à vous confirmer d'emblée que mon pays est convaincu que nos délibérations en Première Commission, à la présente session, aboutiront à des recommandations et des résolutions touchant aux nombreuses questions qui nous intéressent, en tant que communauté internationale.

L'Assemblée générale se réunit cette année à un moment de détente internationale qui fait suite à la fin de la guerre froide entre les deux superpuissances. Nous nous félicitons des signes positifs du climat de détente généralisé qui montrent que le dialogue, la négociation et le respect des intérêts d'autrui sont le meilleur moyen permettant de vivre dans un monde plus sûr et plus pacifique. La ratification par les Etats-Unis et l'Union soviétique de l'accord qu'ils avaient conclu en vue de l'élimination de leurs armes nucléaires de portée intermédiaire et de plus courte portée en Europe et l'intention de ces pays de réduire leurs arsenaux d'armes stratégiques sont pour le monde autant de signes de bon augure. Nous rendons hommage aux efforts importants et sincères déployés par le Président américain et le Président soviétique en vue de ralentir la course aux armements et de limiter la prolifération des armes de destruction massive. Le monde attend cependant encore l'élimination complète de toutes les armes dévastatrices, car il ne suffit pas d'en réduire le nombre et d'en empêcher la prolifération.

Le désarmement n'est pas la préoccupation d'un seul pays. Bien au contraire, il concerne toutes les nations et tous les peuples. Nous devons donc prendre ensemble des mesures sincères afin de formuler un programme global de désarmement, d'adopter la politique de la sécurité collective et de partir du principe qu'il faut régler tous les problèmes internationaux par des moyens pacifiques et s'abstenir de recourir à la menace de la force.

Tout en appuyant l'ensemble des efforts visant à arrêter tous les essais et explosions nucléaires, nous espérons que ces efforts ne deviendront pas une fin en soi, mais un pas vers l'élimination de tous les types d'armes de destruction massive. Le monde doit être à l'abri de ces armes afin que les peuples puissent vivre en paix et en sécurité.

Pour réaliser les aspirations de l'humanité, qui souhaite un monde sans armes nucléaires, nous devons prendre des mesures concrètes, telles que la création de zones exemptes d'armes nucléaires. C'est pourquoi le Sultanat d'Oman appuie toutes les propositions à cet effet, et notamment celle de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, une zone exempte de toute arme de destruction massive. A ce propos, nous attirons l'attention de la communauté internationale sur la grave

menace que posent les armes nucléaires et les capacités nucléaires accrues d'Israël, qui menacent de destruction et d'anéantissement non seulement le Moyen-Orient, mais aussi le monde entier, d'autant que ce pays refuse avec arrogance de placer ses installations nucléaires sous contrôle international. Conscient que cette attitude pourrait avoir des effets destructeurs et déstabilisateurs dans la région, le Sultanat d'Oman appuie fermement les efforts du Secrétaire général dans ce domaine. Nous estimons que la communauté internationale doit intensifier ses efforts et tenir sérieusement compte de la nécessité de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Tous les Etats épris de paix devraient tenir compte de cette nécessité et priver Israël de toute assistance qui pourrait lui permettre de perfectionner ses armes et capacités nucléaires.

Depuis qu'il est membre du Comité spécial sur l'océan Indien, qui prépare la Conférence de Nations Unies sur l'application de la Déclaration de l'Assemblée générale faisant de l'océan Indien une zone de paix, le Sultanat d'Oman contribue de toutes les façons possibles à assurer le succès des travaux du Comité, afin que la Conférence puisse se réunir à la date prévue. Mais, malheureusement, certains Etats n'ont pas fait preuve de la souplesse nécessaire dans leurs positions. Il en résulte des difficultés susceptibles d'entraver la convocation de la Conférence comme prévu à Colombo en 1991. Le comportement de ces Etats, qui aurait pu se justifier à l'époque de la confrontation entre les superpuissances, ne se justifie plus maintenant que, pour la première fois, le monde cueille les fruits de la fin de la guerre froide et se trouve à l'aube de la détente internationale. Nous espérons que ces Etats changeront d'avis, qu'ils feront preuve d'un réel esprit de détente et qu'ils souhaiteront davantage que des progrès soient réalisés dans la préparation de la Conférence de 1991.

Nous applaudissons également avec enthousiasme le projet de déclaration des Etats de l'Asie du Sud-Est exprimant leur désir de ne pas posséder on acquérir d'armes nucléaires. Tout en nous félicitant de cette déclaration, nous demandons aux Etats de cette région d'intensifier leurs efforts en vue de prendre des mesures pratiques pour la mettre en application. Nous demandons instamment aux Etats qui n'ont pas réagi positivement à la proposition de faire preuve de souplesse et de collaborer aux efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, afin que la déclaration puisse aboutir à un accord juridique ayant force obligatoire.

M. Al-Battashi (Oman)

Le Sultanat d'Oman appuie pleinement tous les efforts visant à mettre un frein à la pratique de certaines entreprises transnationales consistant à déposer des déchets nucléaires, toxiques et radioactifs sur le territoire de pays en développement, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et dans le Pacifique Sud, d'autant que ces Etats ne sont pas responsables de la production des matières qui engendrent ces déchets.

Ce sont là des pratiques dénuées d'éthique qui ne peuvent que conduire à une menace constante qui pèse sur l'environnement et sur tous les êtres humains des Etats en cause, avec de graves conséquences. Nous estimons que la communauté internationale doit traiter résolument ce problème. Elle devrait prendre toutes les mesures voulues pour freiner ce processus de prolifération et de déversement des déchets toxiques dans tous les environnements et tous les milieux. Ces efforts et ces mesures devraient se concrétiser dans un accord global se juridiquement contraignant qui porterait sur toutes les facettes de cette question.

Le concept de la sécurité internationale, dans son acception la plus large, exige que l'on prête une attention sans relâche à toutes ces questions écologiques vitales, aux changements climatiques, au déversement des déchets toxiques et aussi à la question du développement écologique sûr. Ceci est étroitement lié à la néces ité de considérer l'espace extra-atmosphérique comme le patrimoine commun de l'humanité.

Nous lançons un appel pressant et sincère à tous les pays qui possèdent les capacités technologiques voulues et des compétences scientifiques et techniques de ne pas utiliser l'espace extra-atmosphérique en tant que scène de conflit et de confrontation et de ne pas étendre la course aux armements à l'atmosphère extra-atmosphérique, faute de quoi cela risque de conduire à la destruction de l'humanité. Nous nous félicitons en même temps de toutes les réalisations scientifiques des pays développés, y compris l'accession à l'espace extra-atmosphérique pourvu qu'elles conduisent au bien de l'humanité. Nous demandons instamment que l'espace devienne un domaine soumis à des essais et à des explorations pacifiques et propices au développement des sciences et de la prospérité de l'humanité dans son ensemble.

Nous nous inquiétons beaucoup des activités auxquelles se livre Israël dans l'espace extra-atmosphérique, telles que le lancement d'un missile capable d'espionner les capacités et installations militaires et de défense des pays arabes et africains, ce qui risque de compromettre l'équilibre dans la région et d'ouvrir largement la porte à la course aux armements, posant ainsi là un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

La question de l'armement maritime est problématique, mais elle mérite notre attention. A cet égard, le Sultanat d'Oman estime qu'il faut prendre toutes les mesures nécessaires propres à accroître la confiance, à renforcer la sécurité, à

réduire la menace que représente l'éventualité d'une confrontation navale, surtout lorsque les navires portent des armes nucléaires. Tous les efforts internationaux doivent se conjuguer aux efforts bilatéraux en la matière. Les négociations doivent être menées dans le cadre de la Conférence du désarmement, ce qui exige des garanties de sécurité pour les activités non militaires en mer, et la sécurité des Etats riverains, ainsi que la sécurité des navires des Etats neutres en période de conflit.

Parler de désarmement amène nécessairement à évoquer la question des armes classiques. Ce sont là des sujets indivisibles si nous voulons créer davantage de sécurité sur la terre. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le monde a été témoin de nombreuses autres guerres dévastatrices menées au moyen d'armes classiques. Ces guerres ont coûté au monde des millions de vies, des millions de mères affligées, des millions de veuves et des millions de blessés et de victimes handicapées. Des ressources immenses ont été gaspillées pour acquérir ces armes. Nous constatons encore un plaisir fiévreux, absurde, dans cette précipitation de tant d'Etats à acquérir des armes, à dépenser des sommes stupéfiantes en matériel militaire sophistiqué, à une époque où des millions d'habitants de la terre souffrent de la famine, de la sécheresse et de la désertification. Pour mettre un terme à cette course effrénée, il faut prendre des mesures concrètes pour réduire les budgets militaires. La responsabilité première en la matière revient bien entendu aux grandes puissances.

Nous voudrions à cet égard rendre hommage à tous ceux qui ont fait des efforts dans le contexte de la Conférence de Stockholm sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), conférence visant à réduire les armes classiques.

Récemment, depuis que se manifeste la détente internationale, les événements qui se déroulent dans de nombreuses parties du monde prouvent que la diplomatie et le dialogue sont les authentiques moyens susceptibles de régler les conflits et les différends internationaux. La force militaire est stérile, c'est une méthode anachronique qu'il convient d'abandonner. Renforcer la nouvelle méthode à laquelle nous aspirons tous exige néanmoins que tous les Etats respectent scrupuleusement les principes de la Charte des Nations Unics ainsi que toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies. Les Etats doivent renoncer à l'emploi ou à la

M. Al-Battashi (Oman)

merace de l'emploi de la force pour régler les différe ds internationaux. Le langage du dialogue et des négociations doit prévaloir et être le seul moyen de régler ce genre de conflit. Il ne devrait y avoir ni ingérence ni intervention dans les affaires intérieures des Etats.

Voilà les mesures qui créeraient le sentiment de sécurité indispensable pour que tous les efforts faits en matière de désarmement puissent être concertés et aboutir à l'effet escompté. Nous attendons avec impatience le jour où la paix et l'harmonie prévaudront et règneront entre tous les êtres humains, quels que soient les pays dont ils sont citoyens.

- 16 -

M. ELARABY (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. La délégation égyptienne est certaine que, grâce à votre vaste expérience de diplomate, vous dirigerez avec succès les travaux de la Commission et vous nous permettrez d'atteindre les objectifs souhaités. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Une lecture attentive de l'ordre du jour de cette année de la Première Commission révèle qu'il comprend de nombreux points relatifs à la sécurité internationale et au désarmement. Nous souhaitons en souligner deux. Il s'agit, en premier lieu, de la relation entre l'évolution actuelle de la situation internationale, le nouvel ordre politique international et les points de l'ordre du jour de la Première Commission qui ont trait à des questions de sécurité internationale et de désarmement. En deuxième lieu, nous devrions définir le cadre dans lequel la Fremière Commission pourrait agir à la lumière de cette évolution et des progrès qui peuvent être réalisés dans le domaine du désarmement sans la participation de l'ONU.

Dans le passé, les Nations Unies devaient faire face au défi de résoudre le problème difficile de s'occuper en même temps des questions de sécurité internationale et de l'élimination de ses causes politiques et idéologiques afin de permettre la réalisation d'un progrès réel dans le désarmement et l'arrêt de la terrible course aux armements, qui fait obstacle à l'instauration d'un climat fondé sur la coopération et l'harmonie nécessaire à l'élimination des désaccords politiques et idéologiques et à la réalisation d'un consensus sur les questions de sécurité internationale.

Aujourd'hui, cependant, dans cette nouvelle ère d'après guerre froide décrite, à juste titre, comme l'ère de la création d'un nouvel ordre international, le monde doit abandonner les notions éculées de sécurité qui émanaient de la rivalité entre les deux superpuissances, de l'existence de deux alliances militaires principales et de la conviction que la sécurité pourrait être assurée par la puissance militaire. Les deux superpuissances et les autres puissances nucléaires se doivent donc de concevoir une nouvelle notion de sécurité internationale en raison des responsabilités qui leur échoient en vertu de la Charte. Bien entendu, ce sont là

M. Elaraby (Egypte)

de lourdes responsabilités mais elles doivent les assumer. Bien que nous estimions que les grandes puissances doivent continuer de s'acquitter de ces responsabilités, nous sommes convaincus en Egypte que d'autres Etats auront de plus en plus à les partager à l'avenir.

Il est extrêmement important que les puissances nucléaires tiennent compte de la logique de pensée et des positions des Etats non dotés d'armes nucléaires dans le domaine du désarmement nucléaire. Il ne fait pas de doute que si les puissances nucléaires ont l'intention de s'acquitter honnêtement et complètement de leurs responsabilités, il faut qu'elles tiennent compte des positions des Etats non dotés d'armes nucléaires et réagissent à leurs besoins légitimes. Il faut également que la communauté internationale reconnaisse que les autres Etats, en particulier les membres du Mouvement des pays non alignés, doivent réagir à ces changements en définissant leurs propres besoins de sécurité pour l'avenir et s'octroient un rôle plus important et un droit de parole accru dans l'arène politique. C'est là un rôle que ces autres Etats ne pourront jouer que s'ils s'activent à mettre en avant une nouvelle pensée et de nouvelles propositions. C'est ce que nous attendons avec impatience dans un avenir rapproché.

La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est achevée à Genève il y a quelques semaines sans aboutir à une déclaration finale. Nous avons écouté ici les divers points de vue et les différentes évaluations auxquels ont donné lieu le déroulement des travaux à la Conférence, et les effets qu'ils auront sur l'avenir du Traité. Comme nous le savons tous, ce n'était pas la première fois qu'une conférence d'examen se terminait sans une déclaration finale. La Conférence d'examen de 1980 a également été dans l'impossibilité de terminer ses travaux par une déclaration finale sans que cela ait des incidences négatives sur le Traité et ses dispositions. La délégation égyptienne est convaincue que l'interdiction des essais nucléaires, objet du litige qui a empêché la Conférence d'adopter une déclaration finale, est une question d'une portée considérable dont l'importance s'accroît de jour en jour, qui a trait à l'interprétation des dispositions fondamentales du Traité. Il faut donc que la Conférence du désarmement examine catte question en profondeur et avec sérieux de façon à assurer le succès de la Conférence sur le traité d'interdiction partielle des essais qui doit se tenir ici, à New York, en janvier prochain.

## M. Elaraby (Egypte)

La vaste majorité des Etats estiment que le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire du désarmement nucléaire et un instrument crucial pour la préservation et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. L'efficacité du Traité dépend inévitablement de deux facteurs : tout d'abord, l'ampleur de son succès pour qu'il devienne vraiment universel; deuxièmement, l'ampleur de sa contribution à la prévention de la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires.

Il ne fait aucun doute que la décision de la France et de la Chine de participer en qualité d'observateurs aux travaux de la Conférence d'examen doit être accueillie comme un progrès vers l'universalisation du Traité. Nous espérons que cela sera suivi de nouvelles mesures concrètes.

A cet égard, la délégation de l'Egypte voudrait réitérer l'appel lancé à Israël et à l'Afrique du Sud pour qu'ils adhèrent à ce Traité dès que possible.

En ce qui concerne le régime de non-prolifération, il convient de mentionner que les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité ont le droit d'exprimer leur aspiration légitime à des garanties de sécurité dignes de foi. En effet, la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité reconnaît implicitement le principe des garanties de sécurité nécessaires aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Cependant, cette résolution ne fait pas mention de toutes les garantios précises nécessaires qui sont exigées par tout Etat qui serait victime d'un acte ou l'objet d'une menace d'agression avec emploi d'armes nucléaires, notamment parce que deux Etats, membres permanents du Conseil de sécurité, ont refusé de voter pour la résolution. Par ailleurs, la résolution ne contient pas de nouveaux éléments du régime de sécurité collective, tel que mentionné dans la Charte, mais évoque seulement le droit à la légitime défense collective qui est consacré dans l'Article 51 de la Charte. Malgré les déclarations individuelles faites par les cinq membres permanents du Conseil qui se sont engagés à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires, ces déclarations, à l'exception de celle de la Chine, ne peuvent être considérées comme des garanties inconditionnelles.

Nous devons approfondir notre compréhension et notre examen de la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité afin de juger si cette résolution, qui a été adoptée avant l'entrée en vigueur du Traité, pourra répondre de façon appropriée aux futures exigences des Etats non dotés d'armes nucléaires, lotamment parce que certains Etats dotés d'armes nucléaires et cortains Etats non dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore souscrit au Traité.

L'Egypte demande au Conseil de sécurité d'adopter une nouvelle résolution contenant des garanties dignes de foi qui irait au-delà du libellé de la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité. Nous espérons que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité participeront à l'élaboration et à la présentation de cette résolution et qu'ils prendront l'engagement inconditionnel d'écarter toute menace ou agression nucléaire effective et à prêter assistance aux Etats non dotés d'armes nucléaires au cas où ils feraient l'objet d'une agression avec emploi d'armes nucléaires.

Après la quatrième Conférence d'examen, l'Egypte a envoyé des messages aux cinq puissances nucléaires pour les informer que la quatrième Conférence d'examen était sur le point d'arrêter ses conclusions en ce qui concerne la protection des Etats non dotés d'armes nucléaires contre des attaques avec emploi d'armes nucléaires. Je saisis cette occasion, une fois encore, pour demander qu'on réagisse au consensus qui a prévalu à la quatrième Conférence d'examen à cet égard, et que soit adoptée une autre résolution pour renforcer la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité dans le sens voulu.

L'importance que revêtent pour les Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties dignes de foi a également été reflétée dans l'initiative du Nigéria, concernant la signature d'un traité international par lequel les Etats dépositaires dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas recourir à des armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires. L'Egypte espère que l'initiative du Nigéria sera couronnée de succès.

Je vais maintenant parler de la convention sur l'interdiction complète de la production et du stockage des armes chimiques. La Conférence du désarmement a examiné cette question à Genève lors des deux sessions de 1990. Le Président du Comité spécial sur les armes chimiques, l'Ambassadeur Hyltenius, a agi avec une compétence et une expérience qui sont des plus louables. Toutefois, nous devons reconnaître que l'année 1990 n'a connu aucun progrès réel vers la conclusion de la convention. Il reste de vastes divergences d'opinion sur de nombreuses questions importantes. Je ne vais pas analyser les raisons de l'échec de la Conférence de Paris, de 1989, car la Conférence du désarmement est peut-être l'instance appropriée de cet examen. Toutefois, nous voudrions relever quelques aspects importants.

Premièrement, nous devons être tres précis quant à la nature et à l'orientation génér le de la convention. Il y a unanimité dans le monde pour reconnaître qu'il est nécessaire de parvenir à une interdiction complète, et non pas à un régime qui empêche la prolifération des armes chimiques. Nous estimons que les propositions qui ont été avancées contiennent certaines échappatoires qui peuvent être interprétées comme visant un régime de non-prolifération et non pas une interdiction totale.

Deuxièmement, il y a une différence considérable entre la production des armes chimiques et la production des armes nucléaires. De même, il est beaucoup plus difficile d'appliquer des mesures de vérification dans le cas des armes chimiques. Pour toutes ces raisons, l'universalité de la convention a été dès le début une condition <u>sine qua non</u>. La communauté internationale ne saurait tolérer que se répète ce qui s'est produit pour le Traité sur la non-prolifération qui, 20 ans après sa conclusion, n'est toujours pas universel. Par conséquent, la délégation de l'Egypte estime que la question de l'universalité devrait être examinée en priorité absolue, et, partant, tous les Etats doivent participer activement à l'élaboration de la convention.

Dans ce contexte, la délégation de l'Egypte appuie la tenue d'une conférence de désarmement, au niveau ministériel, afin d'examiner toutes les questions en suspens et d'adopter toutes les décisions politiques nécessaires pour achever l'année prochaine l'élaboration de la convention.

L'Egypte a également proposé la tenue de réunions, à l'étape finale, qui seraient ouvertes à la participation de tous les Etats afin que chaque Etat s'intéresse aux préparatifs et s'engage à respecter les obligations qui découleront de la convention.

Troisièmement, le principal objectif des accords de désarmement est la sécurité. Dans le cas des armes chimiques, la nouvelle convention doit prévoir des dispositions précises en ce qui concerne les garanties de sécurité pour les Etats parties et des sanctions efficaces dignes de foi qui seront mises en œuvre par la nouvelle organisation qui sera créée ou par le Conseil de sécurité sur recommandation de ladite organisation, conformément à la nature de la violation.

Il est clair que tout changement fondamental du concept de sécurité internationale entraînera nécessairement la transformation et l'évolution de certains concepts de sécurité régionale. Par conséquent, il importe de mobiliser des efforts pour faire face aux nombreux conflits régionaux dans diverses parties du monde, qui ont commencé récemment à retenir une attention croissante, notamment dans les zones de tension.

A cet égard, l'Egypte salue les progrès faits en Europe, compte tenu en particulier de l'intérêt que l'Europe continue à porter aux régions avoisinantes, ce dont témoigne notamment la proposition faite par l'Italie et l'Espagne de convoquer une conférence sur la sécurité des Etats côtiers de la Méditerranée. Cette initiative a été saluée par les Etats non alignés de la région méditerranéenne, à savoir la Yougoslavie, l'Egypte et l'Algérie.

En outre, l'Egypte a lancé un certain nombre d'initiatives au niveau régional. Nous continuons à oeuvrer à la mise en application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, adoptée à la demande du sommet africain qui s'est tenu au Caire il y a plus d'un quart de siècle. L'Egypte a présenté des propositions concrètes en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Nous savons tous que des arganaux ont continué de croître au Moyen-Orient à cause du conflit israélo-arabe, du conflit Iraq-Iran et, plus récemment, de l'invasion du Koweït par l'Iraq.

Les choses ont été encore compliquées par le refus d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération ou de placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et ce en dépit des appels faits dans les résolutions de l'Assemblée générale adoptées chaque année par consensus, à la demande de l'Egypte, afin de pouvoir déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'arme, nucéaires.

Le Secrétaire général a achevé récemment l'étude demandée par l'Assemblée générale il y a deux ans. Nous espérons que l'étude sera sérieusement analysée par les parties concernées. A cet égard, je remercie M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et le Département des affaires de désarmement de leurs efforts constructifs dans ce domaine.

L'Egypte a été l'un des premiers pays à soulever la question des positions des différents Etats du Moyen-Orient sur le désarmement. Elle a attiré l'attention sur le besoin urgent d'examiner la question des arsenaux d'armes de destruction massive dans la région, avant qu'il ne soit trop tard. Le 18 avril 1990, le Président Mohammed Hosni Moubarak a annoncé une nouvelle initiative égyptienne selon laquelle le Moyen-Orient serait proclamé zone exempte de toutes armes de destruction massive. Selon cette initiative, premièrement, les armes de destruction massive, sans exception, seraient interdites dans les pays du Moyen-Orient; deuxièmement, tous les Etats de la région s'astreindraient simultanément et sur un pied d'égalité

à cette interdiction; et, troisièmement, des mesures de vérification appropriées garantissant le respect intégral de cette interdiction par tous les Etats de la région sans exception seraient adoptées.

L'initiative a reçu un très large appui à des niveaux différents. L'Egypte étudie à l'heure actuelle des mesures concrètes de mise en oeuvre de ladite initiative qu'elle proposera au moment opportun. Elle a engagé des consultations avec les pays de la région et d'autres régions sur les moyens d'atteindre les objectifs de l'initiative afin que le Moyen-Orient soit déclaré zone exempte de toutes armes de destruction massive et que des mesures de vérification efficaces soient prises à cet effet. Etant donné que les obligations et les mesures en question seraient respectées par tous sur un pied d'égalité et sans discrimination, nous espérons que tous les Etats de la région coopéreront pleinement avec nous à cet égard.

En terminant, je toucherai brièvement à la question des futurs travaux de la Première Commission. Le moment est venu d'examiner complètement et objectivement la question de la sécurité dans un monde qui change rapidement. Un examen complet du rôle que la Première Commission devrait jouer doit être fait, car en l'absence d'un tel examen, son efficacité pourrait être mise en doute. L'Egypte se félicite des consultations qui doivent avoir lieu sur cette question. La communauté internationale souhaite vivement qu'elles soient couronnées de succès.

M. AGUILAR (Guatemala) (interprétation de l'espagnol): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation participe au débat général de la Première Commission, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter ainsi que les membres du bureau de votre élection. La délégation du Guatamela vous assure de sa collaboration et s'efforcera de vous aider à mener à bien votre tâche importante. Nous remercions aussi le Secrétariat de la présentation des rapports dont est saisie cette commission.

Le désarmement général et complet est l'un des objectifs fondamentaux que l'Organisation des Nations Unies s'est fixé depuis son origine. C'est ainsi qu'à San Francisco les membres fondateurs de l'Organisation se sont déclarés résolus

"à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances."

## M. Aquilar (Guatemala)

Bien extendu, à l'époque, ils ne pouvaient prévoir que des milliers d'êtres humains mourraient dans d'autres guerres qui ne correspondaient pas à la définition des guerres mondiales. Il y a eu plus de 150 guerres depuis 1945; elles ont coûté la vie à 20 millions de personnes, en majorité des civils. Le Guatemala et la sous-région centraméricaine n'ont pas échappé à ce fléau qu'il s'agissait précisément de prévenir. La région a été déchirée par des luttes fratricides et des conflits armés internes qui, sans être de caractère international, ont causé plus de pauvreté, de désolation et de deuils. A l'actif, il en est certes résulté un changement dans les relations sociales. Aujourd'hui, il existe une ouverture démocratique dans tous les pays. On aspire à la paix comme jamais auparavant. Les cinq nations ont fait de nouveaux efforts pour trouver des solutions communes aux problèmes qui leur sont communs. La paix, le développement et la démocratie sont inséparables et nous luttons pour atteindre ces trois objectifs fondamentaux.

Certes, beaucoup de ces guerres ont été des mouvements pour libérer les territoires de systèmes coloniaux anachroniques. D'autres ont été provoquées par le désespoir de majorités dépossédées qui cherchaient à améliorer leurs conditions de vie et à se libérer du joug de l'exploitation, de la misère et de l'injustice. Dans bien des cas, la situation a été utilisée par les grandes puissances qui, engagées dans la guerre froide, évitaient l'affrontement direct et livraient des batailles idéologiques dans les pays en développement. Le monde en développement, d'une manière générale, ne produit pas d'armes, mais fournit les morts. L'année 1989 restera mémorable, notamment à cause du changement radical qui a eu lieu dans l'histoire. La guerre froide est finie. La paix a été établie en septembre 1990, quand les grandes puissances ont renoncé à leur présence sur le territoire allemand et ont permis que ce peuple s'unifie le 3 octobre 1990. Cette unification met fin à la seconde guerre mondiale.

Cette année, le prix Nobel de la paix a été décerné au Président de l'Union soviétique pour les efforts qu'il a déployés en faveur de la paix et du désarmement. Nous l'en félicitons et formulons des voeux pour que le désarmement général et complet, en ce qui concerne notamment les armes de destruction massive, devienne une réalité qui libère l'être humain de la menace de la destruction totale et lui permette de consacrer ses ressources intellectuelles, humaines et financières pour faire progresser l'humanité tout entière vers le bien-être et la paix.

Ce lien historique est nécessaire, car il nous permet d'envisager un monde de paix, d'espoir et d'efforts rencuvelés en faveur cu développement complet de l'être humain, une fois qu'il sera libéré de l'incertitude née des relations tendues entre les grandes puissances qui, dans leur soif de dominer et de soumettre le monde, ont investi des milliards de dollars dans la machine de guerre et de destruction. Les aspects économiques et sociaux du développement humain avaient de ce fait peu d'importance. L'intérêt se portait sur la destruction, non sur la construction. On encourageait la haine, le racisme, l'oppression, la discrimination, la domination et le néo-colonialisme. L'accent était mis sur ce qui nous divisait et sur les avantages de la force. Aujourd'hui, l'humanité compte l million de bombes de la puissance de celle utilisée à Hiroshima. Par ailleurs, dans le monde en développement 30 enfants meurent, toutes les minutes, de malnutrition, de famine ou de maladies, et toutes les minutes le monde gaspille 1,7 million de dollars à des fins militaires.

Jusqu'en 1987, 900 milliards de dollars par an ont été dépensés, et les transferts d'armes au monde en développement étaient estimés à 30 milliards par an. Que ne pourrions-nous pas accomplir dans les pays en développement avec ces ressources financières - si ce n'est avec la totalité, au moins avec la moitié! D'après les rapports du Département des affaires de désarmement des Nations Unies, l'Organisation pourrait fonctionner pendant deux siècles avec le budget consacré chaque année à l'appareil de guerre.

Le Guatemala appuie sans réserve les efforts faits par la communauté internationale pour parvenir au désarmement général et complet, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive : nucléaires, chimiques et bactériologiques. Il condamne leur utilisation et se félicite que les grandes

M. Aquilar (Guatemala)

puissances aient décidé de ne pas les utiliser en premier. Nous nous inquiétons profondément du stockage et du recours à la menace ou à l'emploi de ces armes, notamment les armes chimiques, dans le monde et plus récemment dans la région du golfe Persique, où elles ont été utilisées.

Le Guatemala condamne l'invasion par l'Iraq du territoire du Koweït, qui constitue non seulement un acte contraire aux principes et aux objectifs des Nations Unies, mais également une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est certainement un revers pour les efforts déployés en faveur du désarmement général et complet. Pendant la première moitié de l'année, l'appareil de guerre était prêt à investir dans le développement civil les ressources consacrées aux armements, mais aujourd'hui nous redécouvrons que le commerce de la guerre et la destruction continuent d'être rentables.

Nous constatons également avec inquiétude que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est terminée sans avoir adopté de déclaration finale. Nous estimons qu'il est indispensable que l'on se mette d'accord sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Le Guatemala continuera d'appuyer tous les efforts qui viseront à interdire tous types d'armes de destruction massive.

Le Guatemala estime qu'il importe de poursuivre les efforts faits pour assurer la transparence complète des transferts internationaux d'armements, car c'est le moyen le plus efficace d'assurer un contrôle et d'encourager leur limitation. La transparence dans les transferts d'armes renforcera certainement les mesures de confiance. Nous sommes certains que le secret qui entoure les transferts d'armes a permis à la guerre de primer sur la paix et l'harmonie.

Ma délégation estime qu'il faut surveiller les transferts d'armes à des groupes d'opposition armée, notamment dans les pays en développement. Il faudrait de même surveiller les relations qui existent entre le trafic illicite des drogues et le commerce d'armements classiques. C'est un moyen qui a été utilisé pour déstabiliser plusieurs pays en développement et faire obstacle aux processus naissants de démocratisation et de pacification.

Le Guatemala est partie au Traité de Tlatelolco. Il a appuyé les résolutions qui ont été adoptées au sein de la Commission et les a parrainées. Cependant, il convient de souligner le fait que ne sont pas encore parties à cet accord trois pays de notre région d'Amérique latine et un pays européen qui a encore des

possessions dans la région et qui n'est pas partie au Protocole additionnel I, co qui nuit à cette initiative de paix régionale très importante. Il est indispensable que ce Traité soit appliqué intégralement à l'ensemble de la région. Nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils appliquent ce Traité le plus rapidement possible. Le Guatemala condamne l'utilisation de tout territoire de la région d'Amérique latine et des Caraïbes comme zone d'essai d'armes nucléaires ou de tout autre type. Nous appuyons les diverses déclarations qui ont été faites au sujet de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix dans toutes les parties du monde.

Je souhaite maintenant parler des efforts qui sont faits dans la région d'Amérique centrale pour parvenir au désarmement général et complet. Depuis que l'Accord d'Esquipulas II a été approuvé, les Présidents centraméricains ont décidé de se tourner vers la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Centraméricains. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines, notamment dans la démocratisation et l'ouverture des sociétés dotées d'un pluralisme politique. Les pays dans lesquels des conflits internes existaient ont entamé des pourparlers avec les groupes d'opposition armée par l'intermédiaire de commissions de conciliation nationale. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier, et la communauté internationale, en général, ont appuyé ouvertement le processus de paix qui a démarré en 1986.

Les Nations Unies ont participé aux opérations de maintien de la paix, en créant le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA). Le Comité international d'appui et de vérification a accompli le travail de base, notamment dans le démantèlement de la Contra au Nicaragua, où pour la première fois dans l'histoire récente, on a procédé à la destruction d'armes et d'équipement de guerre, dont les reliquats ont été utilisés pour fabr!quer des prothèses pour les blessés de guerre. Nous considérons que cette pratique devrait être accueillie favorablement dans toute la région et dans d'autres parties du monde. Les grandes puissances l'ont utilisée pour une oeuvre d'art commémorative qui a été offerte aux Nations Unies. Puissent ces exemples inspirer un changement radical dans les priorités à établir pour améliorer l'être humain.

M. Aquilar (Guatemala)

Les processus de négociation ont encouragé la formulation de politiques visant à renforcer la confiance réciproque, et il a ainsi été possible de convoquer la Commission de sécurité à la suite d'un appel contenu dans l'Accord d'Esquipulas II et dans la Déclaration d'Antiqua, afin de consolider le processus de pacification et de démocratie. La République du Panama a été invitée en tant qu'observateur à ces réunions.

En juillet, les objectifs suivants ont été fix's : premièrement, assurer que les forces armées des pays de la région seront défensives plutôt qu'offensives et qu'elle : ne serviraient qu'à défendre la souveraineté, le territoire et l'ordre public; deuxièmement, assurer que les forces armées des pays de la région conserveront un équilibre raisonnable ou un équilibre proportionnel et général entre les armements, les équipements et les effectifs, afin de ne pas représenter une menace pour les pays voisins; troisièmement, définir un nouveau modèle de relations de sécurité entre les Etats centraméricains, reposant sur la coopération, la coordination, la communication et la prévention; et, quatrièmement, prendre des engagements vis-à-vis de la présence militaire étrangère dans la région.

M. Aquilar (Guatemala)

Pour atteindre ces objectifs, la Commission a décidé de définir les facteurs devant être pris en compte pour déterminer les besoins militaires en fonction des réalités de chaque pays, procéder à des inventaires d'armements et d'effectifs militaires, définir les limites ou les réductions qui résulteraient d'analyses comparatives, fixer les limites qui pourraient être dépassées pour faire face à des conflits internes ou à des mouvements subversifs dans la région, revoir et poursuivre les négociations relatives aux bases, installations, manoeuvres et conseillers militaires étrangers. Il est apparu nécessaire de créer des mécanismes de vérification et de contrôle, et la Commission encouragerait également tout accord propre à instaurer un climat de confiance entre les Etats de la région, ce qui favoriserait des relations de bon voisinage, d'amitié, de développement et de coopération entre eux.

En outre, je tiens à souligner que la région a demandé la coopération de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains. Nous estimons qu'il est indispensable que le Département des affaires de désarmement des Nations Unies continue de participer aux réunions et, lorsque cela est possible, de fournir une assistance technique ou autre pour cette entreprise délicate et louable. Telle est la fonction la plus importants que doit assumer l'Organisation des Nations Unies si elle veut vraiment poursuivre les buts et principes pour lesquels elle a été créée. Cet effort pour établir la paix et la sécurité et promouvoir des relations d'amitié et de coopération entre les nations doit être appuyé par les nations du monde.

La Commission de sécurité s'est réunie à San Salvador les 12 0. 3 septembre, et la semaine dernière aussi à Guatemala City. Il a été convenu lors des réunions au Guatemala, au niveau technique, de créer un mécanisme pour l'établissement de rapports sur les niveaux d'armement, lesquels seront examinés lors des réunions prévues à la mi-novembre au Honduras. Ces réunions se tiendront à des intervalles n'excédant pas 60 jours, et des réunions extraordinaires auront lieu si cela s'avère nécessaire. A cette fin, nous avons besoin de l'appui technique des Nations Unies par l'intermédiaire de leur Département des affaires de désarmement.

Pour terminer, je voudrais souligner que les Etats Membres doivent saisir ce moment historique dans l'histoire de l'humanité pour renforcer cet esprit de paix. Nous devons nous employer à chasser de l'esprit de l'homme toute velléité de querre. Cela ne sera possible que par des efforts renouvelés pour faire prendre

corscience aux populations du monde des avantages découlant d'une vie faite de paix et d'harmonie; de promotion des droits de l'homme, de liberté d'expression et d'échange d'idées; et de diffusion d'informations sur les besoins de l'humanité dans les domaines sociaux et économiques. La situation sociale et économique actuelle du monde en développement ne peut continuer. La paix est fragile à tout point de vue si les conditions requises ne sont pas réunies pour veiller à ce que les êtres humains puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière d'alimentation, d'éducation et de santé. La pauvreté absolue croît chaque jour. Cette situation menace toues les efforts pour maintenir la paix et la sécurité, ainsi que les institutions démocratiques en place, qui sont le seul moyen pacifique d'opérer un changement grâce auquel nous pourrons relever les défis de l'an 2000 et au-delà.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission, M. Kheradi, qui souhaite faire une annonce.

M. KHERADI, Secrétaire de la Commission (interprétation de l'anglais): J'attire l'attention des membres de la Commission sur le document A/AC.1/45/6, qui contient le texte d'une lettre en date du 11 octobre 1990, émanant du Président de la Cinquième Commission. Cette lettre fait référence, entre autres, à une requête adressée aux grandes commissions de l'Assemblée générale, y compris la Première Commission, pour qu'elles fassent part à la Cinquième Commission de leurs vues sur les programmes pertinents du projet de plan à moyen terme proposé pour la période 1992-1997, tel qu'il figure dans le document A/45/6, d'ici au 9 novembre 1990.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Comme les membres le savent, la date limite pour la présentation des projets de résolution dans le cadre des points 45 à 66 et 155 de l'ordre du jour du désarmement est fixée au mardi 30 octobre. Etant donné que nous sommes très près de cette date, nous serions reconnaissants aux délégations de bien vouloir soumettre leurs projets de résolution au Secrétariat afin qu'ils puissent être imprimés le plus rapidement possible. Cela concerne en particulier les projets de résolution relatifs aux incidences sur le budget-programme. Le travail de la Commission s'en trouvera ainsi facilité et les membres de la Commission auront suffisamment de temps pour mener les consultations qui s'imposent et faire des commentaires, s'ils le jugent nécessaire, avant que la Commission ne prenne une décision à leur sujet et qu'ils reçoivent les instructions nécessaires de leurs gouvernements respectifs.

Le Président

J'attire également l'attention des membres sur le fait qu'un grand nombre de représentants se sont inscrits sur la liste des orateurs pour les derniers jours consacrés au débat général sur les questions de désarmement. Afin de permettre à ces délégations de s'exprimer, d'utiliser efficacement le temps et les ressources dont dispose la Commission et d'éviter de prolonger inutilement les séances au-delà des heures normales, j'ai l'intention de commencer les séances de la Commission à 10 heures et 15 heures précises. Je compte sur l'assistance et la coopération des rembres à cet égard.

La séance est levée à 16 h 40.

**BEST COPY AVAILABLE**